

BILAN 2015 :

36 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LE BASSIN TARN-AVEYRON



Les grandes caractéristiques du bassin Tarn-Aveyron

Un territoire à dominante agricole

Ce territoire est largement marqué par la présence des activités agricoles (la SAU s'étend sur environ 850 000 ha) : l'élevage prédomine en zone d'altitude à l'amont du bassin et les grandes cultures et arboriculture en plaine. À noter, à l'aval, la présence du vignoble des coteaux de Gaillac, classé en AOC.

Une industrie en perte de vitesse

L'activité industrielle, en forte décroissance, est cependant peu significative en comparaison avec d'autres territoires du bassin Adour-Garonne. L'industrie agroalimentaire, portée notamment par les productions laitières, est aujourd'hui dominante et de renom (Roquefort, Lacaune).

L'activité touristique

Pour une part liée à l'eau, elle ne doit pas être négligée : gorges du Tarn et de l'Aveyron, et de nombreux grands lacs (au départ destinés à la production hydroélectrique).

Principaux enjeux au regard de l'eau

- Diminution du déficit en eau en période d'étiage, principalement sur les bassins-versants de l'Aveyron, du Tarn-Dourdou-Rance et des affluents du Tarn aval ;
- Amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, dégradée sur un grand nombre de rivières et de petits chevelus ;
- Limitation des « pollutions diffuses » (nitrates, pesticides) sur les bassins de l'Aveyron, du Dadou, de l'Agout et du Tarn aval ;
- Protection des ressources en eau pour la production d'eau potable (particulièrement fragiles au niveau du karst des Grands Causses, du Quercy, et en tête de bassin) et pour les enjeux baignades (gorges du Tarn, gorges de l'Aveyron) ;
- Limitation des perturbations de la qualité biologique des cours d'eau par des équipements hydroélectriques, notamment sur les bassins-versants du Viaur, de l'Agout et du Thoré ;
- Préservation du bon état — voire le très bon état — des milieux remarquables ;
- Confortement des gouvernances locales sur le petit cycle, le grand cycle et organisation d'une gouvernance globale interdépartementale (EPTB).



EPCI

Le bassin Tarn-Aveyron en quelques chiffres...

Superficie : 15 500 km²

Population : 800 824 habitants (2010)

Densité : densité moyenne 47 hab/km²
(de 14 à 60 hab/km²)

Population saisonnière :

260 000 personnes

Fréquentation touristique :

1 027 000 journées/an

Les principales agglomérations

du bassin : Montauban, Albi, Castres, Rodez, Millau et Villefranche-de-Rouergue

Pourcentage des départements

couvert par le bassin :

Aude 1 %, Aveyron 66 %, Gard 4 %, Haute-Garonne 6 %, Hérault 4 %, Lot 5 %, Lozère 24 %, Tarn 96 %, Tarn et Garonne 55 %.

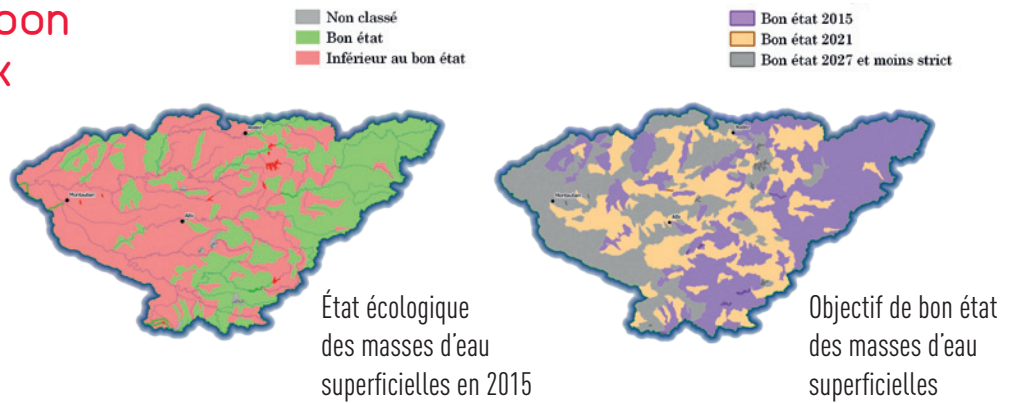
Principaux cours d'eau : le Tarn, l'Aveyron et l'Agout.



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

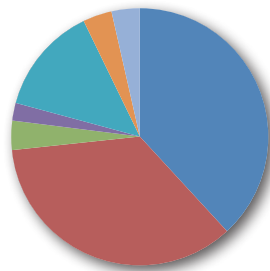
L'objectif de bon état des eaux

En 2015, 39 % des eaux du bassin Tarn-Aveyron étaient en bon état. En 2021, l'objectif est d'atteindre un bon état pour **63 % des eaux du bassin**.



L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin Tarn-Aveyron

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux sur le bassin Tarn-Aveyron s'élèvent à près de **36 millions d'euros (840 dossiers)**.



Assainissement	38 %
Eau potable	35 %
Pollutions industrielles	4 %
Gestion de la ressource	2 %
Milieux aquatiques	14 %
Pollutions agricoles	4 %
Autres	4 %

Un engagement partagé

Dans tous les départements, de nombreux partenariats sont tissés, en particulier avec les conseils départementaux mais aussi avec des parcs naturels, des chambres d'agriculture... pour permettre une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, tout en conciliant les différents

usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation des écosystèmes.

Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Une gestion et des outils adaptés



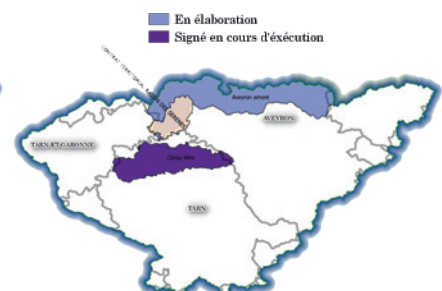
Les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) sont des démarches intégrées permettant de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.



Les SAGE

Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont des outils de planification, institués par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.



Les contrats territoriaux et contrats de rivière

Les contrats territoriaux et contrats de rivière sont d'autres outils de gestion intégrée mis en œuvre sur le bassin Adour-Garonne visant l'atteinte du bon état des eaux par la réduction des pressions s'exerçant sur un territoire ou un cours d'eau.

Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

L'Institution des eaux de la Montagne Noire (IEMN) : projet Interc'Eau sud-ouest tarnais

Rationalisation de quatre services d'eau potable de ce secteur, mise en conformité de deux unités de distribution d'eau potable (Graulhet et Semalens), sécurisation de l'alimentation en eau potable de deux collectivités (syndicats AEP du Pas du Sant et de Vielmur-Saint-Paul).

Contrat territorial Serène : station d'épuration du bourg de La Fouillade

Réalisation d'une station de 800 EH, filière filtres plantés de roseaux.

Syndicat mixte du bassin-versant du Viaur : PAT 2015-2018 sur le bassin Jaoul

Reconquête du bon état des deux masses d'eau altérées par des pollutions domestiques et des dégradations hydromorphologiques, ainsi que pour la préservation de la moule perlière.



Syndicat mixte Cérou-Vère : mise en œuvre du PAT Fontbonne-Roucarie sur le Céret

Gouvernance, sensibilisation et information, formation et conseil aux agriculteurs.

Syndicat mixte du grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : profils de baignade sur le bassin du Tarn

Réalisation groupée des profils dans le cadre du contrat de rivière Tarn Amont.

SAGE Agout : arasement du seuil d'En Gasc sur le Thoré

Traitement du seuil (liste 2), restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (continuité écologique et sédimentaire).

Opération réalisée par un propriétaire particulier en lien avec le Syndicat mixte du bassin de l'Agout.

2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été

présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires



Pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux : un outil, le programme d'interventions

L'Agence de l'eau contribue au financement des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes : assainissement, eau potable, substances dangereuses.



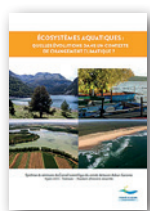
Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse CEDEX 4
Tél. 0561 3637 38

Délégation Garonne-Amont
Unité territoriale de Toulouse
46 avenue du Général Decrouette
31100 Toulouse - 05 61 43 26 80



Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux en lançant des appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des thématiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.

